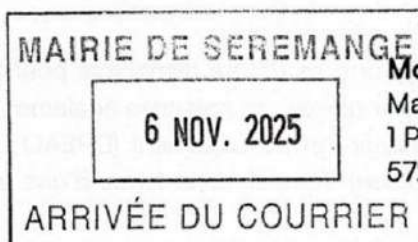


Strasbourg,
le 30 OCT. 2025



Monsieur Serge JURCZAK
Maire de Serémange-Erzange
1 PLACE FRANCOIS MITTERRAND
57290 SEREMANGE-ERZANGE

Objet : Talus le long de l'A30

Cher

Monsieur le Maire,

Vous aviez conjointement saisi, avec votre collègue de Fameck, la Direction Interdépartementale des Routes (DIR) Est, placée sous la responsabilité de la Région depuis le 1^{er} janvier 2025, concernant des interventions réalisées sur les talus de l'autoroute A30 au droit de vos deux communes.

Je vous prie tout d'abord d'excuser ma réponse tardive, inhérente au démarrage de cette expérimentation et de la mise en place des circuits de traitement entre la Région Grand Est et les services de l'Etat mis à sa disposition.

Les enjeux de préservation de la biodiversité et la qualité de vie des riverains des axes routiers sont des objectifs majeurs de la collectivité régionale. Pour autant, l'entretien du domaine public routier et ses dépendances vertes, en particulier sur le domaine autoroutier, impose des actions qui s'inscrivent dans une priorité permanente de recherche de la sécurité des usagers et du personnel d'intervention. Je comprends toutefois qu'elles peuvent interroger.

Nous avons par ailleurs bien relevé avec la DIR Est, vos préoccupations relatives à des accès qui seraient facilités au domaine autoroutier pour des piétons et des animaux. Les équipes en charge de l'exploitation seront vigilantes et si des mesures d'accompagnement devaient être engagées, la Région saura mobiliser des ressources.

Concernant votre demande d'aménagement d'un mur antibruit, et en complémentarité des « cartes du bruit » dressées par chaque préfecture, dont celle de Moselle récemment mise à jour par la Direction Départementale des Territoires, nous prévoyons d'engager un recensement global des zones concernées sur l'ensemble du périmètre des routes nationales mises à disposition, dont l'A30, afin de déployer une stratégie globale et pluriannuelle de travaux. Un diagnostic exhaustif et précis est donc indispensable.

.../...

Par ailleurs, si vous le souhaitez, la DIR Est pourra se rendre disponible pour participer à une réunion de travail sur les sujets que vous avez soulevée, en présence également de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Grand Est (autre service de l'Etat mis à la disposition de la Région). A ce stade la tenue d'une réunion publique me paraît prématurée.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien à vous,



Thibaud PHILIPPS

**Vice-Président délégué aux Transports et aux
Mobilités durables**